



COVID-19

**Comité Technique
de Réseau de la Police Nationale
6 mai 2020**

L'UNSA Police demande la reconnaissance du Covid 19 comme maladie professionnelle

La position de l'UNSA Police est invariable :

- **Tous les personnels du Ministère de l'Intérieur exposés dans le cadre de leur activité professionnelle doivent faire l'objet des mesures de protection appropriées et sans délai.**

L'UNSA Police dénonce :

- **L'absence de moyens de protection, le manque de préparation et d'anticipation demeurent nos constats quotidiens malgré les annonces répétées d'acquisitions massives.**
- **Aucune doctrine d'emploi claire et généralisée diffusée à ce jour.**

L'UNSA Police exerce à nouveau son devoir d'alerte et rappelle les obligations faites à la DGPN d'assurer la sécurité et de protéger la santé de tous ses personnels.

L'UNSA Police exige :

- **Le bénéfice pour tous les personnels du Ministère de l'Intérieur en position d'activité d'un dépistage du COVID-19 (dépistage systématique pour les reprises d'activité et pour les circulations de personnels sur le territoire national).**
- **La reconnaissance de toute affection au COVID-19 ainsi que toute pathologie associée comme maladie professionnelle.**

L'UNSA Police au coeur de vos préoccupations!

**UNSA Police,
Autonome et indépendant**

